

## I BUT DU COURS

La politique est beaucoup plus que des actions et des décisions collectives qui influencent de différentes manières la vie quotidienne des hommes. Elle est aussi, et plus profondément, une réflexion sur la nature humaine et sur les rapports qui règlent ou devraient régler la vie des hommes en tant que membres d'une communauté politique. En un mot, la politique est essentiellement faite d'idées et donne lieu à un domaine distinct et essentiel du savoir humain : l'œuvre politique. Ce cours est dédié à la lecture et à la discussion de quelques grandes œuvres politiques de l'époque moderne et contemporaine. Il vise à se familiariser avec des œuvres qui ont un lien direct avec la vie politique et qui permettent d'en comprendre la spécificité.

## II OBJECTIFS

### *Objectifs de connaissance*

- Acquérir une solide culture générale par le plaisir de la lecture.
- Faire l'expérience du savoir véhiculé dans **les œuvres qui ont marqué l'histoire occidentale à l'époque moderne et à l'époque contemporaine** et en comprendre la spécificité.
- Enrichir sa connaissance des grands événements de l'époque moderne et contemporaine.

### *Objectifs d'habiletés intellectuelles*

- Développer l'art de la lecture et de la discussion.
- Développer sa propre autonomie vis-à-vis de la lecture des grandes œuvres.
- Favoriser les capacités de synthèse et de communications orale et écrite.

## III CONTENU

Le thème général du cours est la révolution démocratique, à la fois comme pensée politique et événement historique. Aujourd'hui encore, nos disputes politiques reposent sur la signification qu'il faut accorder aux idéaux émancipateurs clamés lors de la Révolution française: *Liberté, Égalité, Fraternité*. Pour étudier ce thème, l'étudiant lira les œuvres politiques suivantes : une sélection des discours de Robespierre, les *Réflexions sur la Révolution en France* d'Edmund Burke, *L'ancien régime et la révolution* d'Alexis de Tocqueville et *De la révolution* d'Hannah Arendt.

## IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

La lecture des grandes œuvres est le moyen par lequel l'étudiant développera un jugement autonome et instruit. Ce sont les livres qui enseignent, et tous dans ce cours, étudiants comme enseignants, participent à l'effort de s'en approprier l'enseignement. À chaque séance, l'étudiant sera donc invité à partager les fruits de sa lecture et à la comparer à celle de ses pairs. Pour ce faire, diverses activités d'apprentissage (travaux courts, exposé oral et

réflexion personnelle) seront proposées afin de rendre fécond le contact avec l'œuvre. Toutes ces stratégies pédagogiques ne visent qu'un seul objectif : enrichir la mise en commun de l'expérience d'apprentissage d'une œuvre.

## V LECTURES

Livres à acheter :

- E. Burke, *Réflexions sur la révolution en France*, Paris, Les Belles Lettres, 2016.
- A. de Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, GF-Flammarion, 1988.
- H. Arendt, *De la révolution*, Paris, Gallimard (coll. « Folio essai »), 2013.

Échéancier des lectures

Semaine	Lecture	Semaine	Lecture
Semaine 1	Présentation	Semaine 9	<b>Semaine de lecture</b>
Semaine 2	Robespierre, <i>Discours</i> (sélect.)	Semaine 10	Tocqueville, <i>AR</i> , livre III
Semaine 3	Burke, <i>Réflexions</i> , 1-3	Semaine 11	Arendt, <i>De la rév.</i> , Intro et I
Semaine 4	Burke, <i>Réflexions</i> , 4-5	Semaine 12	Arendt, <i>De la rév.</i> , II
Semaine 5	Burke, <i>Réflexions</i> , 6	Semaine 13	Arendt, <i>De la rév.</i> , III
Semaine 6	Tocqueville, <i>AR</i> , «Avant-propos» et livre I	Semaine 14	Arendt, <i>De la rév.</i> , IV et V
Semaine 7	Tocqueville, <i>AR</i> , livre II, i-vii	Semaine 15	Arendt, <i>De la rév.</i> , VI
Semaine 8	Tocqueville, <i>AR</i> , livre II, viii-xii		

*AR* = *L'ancien régime et la révolution*  
*De la rév.* = *De la révolution*

## VI MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

### Les évaluations

- Réflexions hebdomadaires valant pour 25% de la note finale.
- Un exposé oral interactif valant pour 25% de la note finale.
- Deux travaux courts valant chacun pour 25% de la note finale (50%).

### Les critères d'évaluation

Chaque réflexion personnelle portera sur la lecture assignée pour une séance particulière. L'étudiant devra choisir l'un des thèmes suggérés par l'enseignant et remettre sa réflexion écrite sur le thème choisi au début de la séance. L'enseignant n'acceptera aucun travail reçu après le début de la séance. L'objectif de ce travail de réflexion est de permettre à l'étudiant de porter un regard global et personnel sur le texte à l'étude par le biais de l'un de ses thèmes, préparant ainsi la discussion en classe. L'étudiant devra rédiger une réflexion personnelle à chaque semaine, sauf pour les trois semaines où il présente un exposé oral ou remet un travail court ainsi que pour la première séance de la session et pour une séance de son choix ; il rédigera donc au total neuf réflexions personnelles. Ces réflexions, de 1 1/2 à 2 pages en Times 12 points et à interligne 1,5, seront évaluées en fonction du traitement du thème abordé, de l'effort personnel de réflexion et de la qualité de la langue.

L'exposé oral interactif permet à l'étudiant de lancer et de prendre en charge la discussion lors d'une séance. L'étudiant devra choisir un ou quelques thèmes parmi ceux suggérés par l'enseignant et présenter son analyse de celui-ci ou de ceux-ci en classe. L'exposé oral sera évalué en fonction de la compréhension globale du texte à l'étude, du traitement des thèmes abordés, de la clarté de l'expression, de la cohérence des idées et de l'effort personnel de réflexion. Seul l'exposé oral pourra se faire en équipe de deux ou individuellement, toutes

les autres évaluations étant individuelles. S'il est fait individuellement, l'exposé oral devra durer entre 8 et 10 minutes ; s'il est fait en équipe de deux, il devra durer entre 12 et 15 minutes. L'horaire des exposés oraux sera déterminé lors de la première semaine de cours.

Chaque travail court portera sur la lecture assignée pour une séance particulière. L'étudiant devra choisir un ou quelques thèmes parmi ceux suggérés par l'enseignant et remettre son travail écrit au début de la séance en question. L'objectif principal de ce travail est d'approfondir un thème ou quelques thèmes de la lecture obligatoire de la semaine. Le travail court, de 5 à 7 pages en Times 12 points et à interligne 1,5, sera évalué en fonction de la compréhension globale du texte à l'étude, du traitement des thèmes abordés, de la clarté de l'expression, de la cohérence des idées, de l'effort personnel de réflexion et de la qualité de la langue. L'enseignant n'acceptera aucun travail reçu après le début de la séance. À noter qu'au moins un des deux travaux courts devra porter sur l'une des deux œuvres majeures du cours, à savoir *L'ancien régime et la révolution* de Tocqueville ou *De la révolution* d'Arendt. L'horaire des travaux courts sera déterminé lors de la première semaine de cours.

La notation pour les travaux se fait selon l'échelle en vigueur à la Faculté de philosophie, qui est la suivante :

A+	(95%-100%)	A	(90%-94%)	A-	(85%-89%)
B+	(80%-84%)	B	(76%-79%)	B-	(72%-75%)
C+	(68%-71%)	C	(64%-67%)	C-	(60%-63%)
D+	(55%-59%)	D	(50%-54%)	E	(-49%)

Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie). Une pénalité de 5% sera appliquée pour un travail écrit comportant 5 à 9 fautes, et 10% pour 10 fautes et plus.

1. Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études.
2. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

## VII. ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>

## VIII. UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation d'appareils électroniques (téléphones intelligents, tablettes numériques, enregistreurs, ordinateurs reliés à Internet, etc.) est interdite pendant les cours.